

avec
Vous

pour toujours mieux
vous accompagner

*Retrouvez d'autres guides pratiques
pour répondre à toutes vos questions
sur votre espace client en ligne.*



www.espaceclient.icfhabitat.fr

ICF HABITAT



avec
Vous



Je règle mon loyer et mes charges

Toutes les informations pratiques sur les modes de
règlement à votre disposition.

ICF HABITAT



Chaque mois, vous recevez un avis d'échéance indiquant le montant de votre loyer et les provisions de charges à payer et exigible le 1^{er} de chaque mois pour le mois à venir.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :



Le prélèvement automatique

Le montant de votre loyer et de vos charges est débité **automatiquement tous les mois** à la même date sur votre compte bancaire. C'est le moyen de paiement **idéal, sûr, gratuit et pratique**.

Pour le mettre en place, rendez-vous dans la rubrique **Paiement de votre espace client** ou bien contactez votre agence / direction territoriale ICF Habitat. Un **formulaire d'autorisation de prélèvement** dûment complété ainsi qu'un **RIB** vous seront demandés.

Les aides au logement :

Vous pouvez être bénéficiaire d'**aides au logement** en fonction de votre situation familiale, de vos revenus et du logement occupé. **Informez-vous sur vos droits sur le site de la CAF : www.caf.fr**



Le virement identifié

Un numéro de compte (IBAN) unique vous est attribué et apparaît dans la rubrique **Paiement** de votre **espace client** ou dans la partie **Informations** en haut à gauche de votre avis d'échéance.

Il vous suffit d'effectuer un virement depuis **votre espace bancaire en ligne** en utilisant les coordonnées bancaires (IBAN) communiquées.



Le virement en ligne

Avec ce moyen de paiement, nul besoin de renseigner les informations de votre carte bancaire ni d'ajouter un IBAN auprès de votre banque puisque les informations nécessaires lui sont transmises directement.

Depuis **votre espace client**, rendez-vous dans la rubrique **Paiement**, puis sélectionnez : **Payer par virement en ligne**.

Vous êtes alors redirigé vers votre banque et vous n'avez plus qu'à **valider le paiement** depuis **votre espace bancaire en ligne** avec votre double authentification habituelle.

Que faire en cas de difficultés pour payer mon loyer ?

En cas de difficultés de paiement, **contactez votre agence/ direction territoriale ICF Habitat** avant que la situation ne s'aggrave. Un entretien avec votre gestionnaire clientèle ou un conseiller social permettra **d'analyser vos difficultés** et de **vous conseiller sur les solutions adaptées à votre situation**.



Le paiement en ligne

Depuis la rubrique **Paiement de votre espace client**, vous avez la possibilité de payer, avec **votre carte bancaire** directement depuis votre **espace sécurisé**.

D'autres modes de paiement peuvent vous être proposés. Rapprochez-vous de votre interlocuteur ICF Habitat pour en savoir plus.